

contact@moulinsdujura.fr - <https://www.moulinsdujura.fr/>

Les adhésions 2023

Afin d’avoir le plaisir de vous compter parmi nous, et faciliter le travail de secrétariat et de trésorerie, on vous demande de vous acquitter de la cotisation et l’abonnement pour l’année 2023 si vous le souhaitez, ce qui vous permettra par la suite de recevoir des nouvelles de notre association.

Amicalement.

La secrétaire et le trésorier.

**Cotisation 2023 et abonnement à la revue Moulins de France**

Revue de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins – 4 numéros/an.

 J’adhère à l’**association de sauvegarde des Moulins du Jura** *et* m’abonne à la revue Moulins de France **48 euros**

 J’adhère à l’association de sauvegarde des Moulins du Jura sans m’abonner à la revue Moulins de France **26 euros**

Nom et Prénom des adhérents

1ère personne ………………………………………………..

2ème personne ……………………………………………….

Adresse …………………………………………………………………………………………………………………………………

Code Postal ………………….. Ville …………………………………………………………………………………………

 : ……………………………….

Nom et Adresse du moulin …………………………………………………………………………………………………..

Cours d’eau ………………………………………………………….

Adresse internet (très lisible) ………………………………………………………………………………………………..

J’étais adhérent en 2022 oui  non 

J’étais abonné à Moulins de France en 2022 oui  non 

Ci-joint un chèque de ……… à l’ordre de l’Association de Sauvegarde des Moulins du Jura à renvoyer rapidement avec cette fiche à **M. Antonin MONNIER,**

**555 rue du docteur Jean Michel**

**39000 LONS LE SAUNIER**

Le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Il s’applique à des associations comme le nôtre et nous oblige de vous informer des données personnelles que nous détenons et comment nous les utilisons.

Nous détenons les informations que vous nous avez donné sur cette feuille c’est à dire votre nom, adresse et / ou adresse e-mail, et numéro de téléphone. Ces informations sont dans un fichier maintenu par le trésorier, et sont partagés au sein de notre conseil d’administration afin de communiquer avec vous. Ils sont aussi envoyés à l’FFAM pour que vous receviez, le cas échéant, le magazine “Moulins de France”. Ces informations sont rayées de notre fichier dès que vous quittez l’ASMJ.

Aucun de ces détails ne sera communiqué à une autre organisation.